

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2022

FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN VUE DU PLEIN EMPLOI - (N° 276)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 413

présenté par

M. Ferracci

à l'amendement n° 83 de M. Dharréville

APRÈS L'ARTICLE 5

Substituer au mot :

« six »

le mot :

« douze ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un rapport sur la conformité des offres permettra de préciser les analyses et actions de Pôle emploi sur ce sujet et nourrir une réflexion sur d'éventuelles évolutions.

Le présent sous-amendement propose de laisser six mois supplémentaires pour la remise du rapport, nécessaires à la compilation des données et à leur analyse par l'administration.